

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je devrai me renseigner à ce sujet.

* * *

L'ÉCONOMIE

LES MESURES QUI SERONT PRÉSENTÉES AU PARLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, puisque ma prochaine question s'adresse au premier ministre et que je sais qu'il n'aime pas parler de choses économiques, je vais faire en sorte qu'elle soit la plus simple possible.

Mise à part la confusion qui règne au sujet de ces chiffres, il est clair qu'en soi cela importe moins que la réalité. Le coût de la vie a atteint un niveau tel qu'il provoque une crise économique nationale et que l'application de nouvelles mesures s'impose. Dimanche, lorsque le premier ministre est revenu du lac Meach, il a déclaré:

Nous avons passablement parlé d'inflation et nous pensons que le ministre des Finances... mettra en œuvre des mesures qui auront un effet bénéfique.

Le premier ministre peut-il nous dire, en termes simples, quelles sont les nouvelles initiatives que le cabinet présentera au Parlement? Peut-il nous donner l'assurance que ces mesures nous seront présentées ce mois-ci afin que les consommateurs, les agriculteurs, les petits industriels et les propriétaires canadiens bénéficient d'un répit face à la politique inflationniste des taux d'intérêt élevés du gouvernement actuel?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je crois que le ministre des Finances a clairement fait savoir à cette même réunion qu'il était peu probable qu'il envisage de livrer un mini-budget avant l'ajournement de l'été. Lorsque j'ai mentionné les mesures que le ministre allait prendre, je faisais allusion à des mesures qui ont déjà été discutées au sein de divers organismes et à la Chambre. Je crois savoir qu'il en a parlé dans l'excellent discours qu'il a prononcé en Saskatchewan samedi dernier. J'invite le député à lire ce discours. Il apprendra que l'un de nos anciens collègues à la Chambre, M. Ralph Goodale, a été choisi comme nouveau chef du parti libéral en Saskatchewan.

Comme le député l'a dit, je n'aime pas vraiment parler au nom du ministre des Finances. Cependant, je suis peut-être en mesure de l'éclairer sur la question qu'il a posée à l'un de mes collègues il y a un instant. L'important, en matière de statistique, c'est de toujours comparer deux périodes semblables. Comme le député l'a fait valoir, le jeu serait totalement faussé si l'on sautait un mois dans les données de l'indice des prix à la consommation et que l'on tentait ensuite de les comparer aux chiffres fournis à la même date par le ministère de l'Agriculture. La cueillette des statistiques n'est valable—si le député peut comprendre cela—que si elle a lieu à des périodes déterminées. Le député de Broadview-Greenwood ne devrait pas jongler avec les chiffres afin d'étayer ses dires.

Questions orales

LES COALITIONS

LE DÉTAIL DE LA MESURE ENVISAGÉE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Avec son air de bon apôtre qui lui sied si bien, le ministre parcourt le pays en sollicitant l'appui des Canadiens pour renforcer les dispositions de la loi sur les coalitions. Le ministre a produit un document de travail qui recommande notamment, chose étrange, d'interdire la participation aux cartels internationaux.

Des voix: Oh, oh!

M. Speyer: Plus précisément, voici ce qu'on peut lire dans le document:

... la concentration croissante observée dans le commerce international a fait naître des inquiétudes devant le danger de cartellisation du commerce international, et un certain nombre de pays ont récemment entamé des poursuites judiciaires contre des cartels internationaux...

Le ministre peut-il dire à la Chambre si la formation de cartels internationaux exerçant des activités similaires à celles du cartel de l'uranium deviendra ou non illégale lorsque le Parlement aura adopté ce projet de loi? Deuxièmement, le ministre peut-il dire à la Chambre si le projet de loi comportera ou non des sanctions rendant illégale la participation à des cartels de coordination des représentants du gouvernement canadien?

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est vrai que j'ai présentement une série de rencontres avec des représentants de diverses associations nationales pour discuter d'amendements possibles à la loi sur la concurrence. Je suis très heureux que l'honorable député s'intéresse à cette question, et qu'il ait des suggestions constructives à formuler à cet égard. J'espère donc que lorsque le projet de loi sera étudié à la Chambre, il verra à utiliser sa bonne influence pour que la loi soit adoptée rapidement avec l'appui des progressistes conservateurs.

[Traduction]

M. Speyer: Voilà, madame le Président, un autre exemple d'un ministre qui refuse de répondre à une question directe.

Des voix: Bravo!

LA PUBLICATION DU RAPPORT

M. Chris Speyer (Cambridge): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre et a trait encore une fois au renforcement de la législation canadienne en matière de coalitions. Le ministre songe-t-il à donner au directeur des enquêtes sur les coalitions le pouvoir de déposer au Parlement, et donc de rendre public, son rapport sur les enquêtes relatives aux cartels internationaux, comme il l'a promis le 4 mars? Deuxièmement, peut-il nous dire s'il permettra ou non au directeur des enquêtes d'examiner les procès-verbaux des délibérations du cabinet, afin d'empêcher dorénavant le gouvernement de se livrer à des dissimulations massives comme c'est le cas présentement?